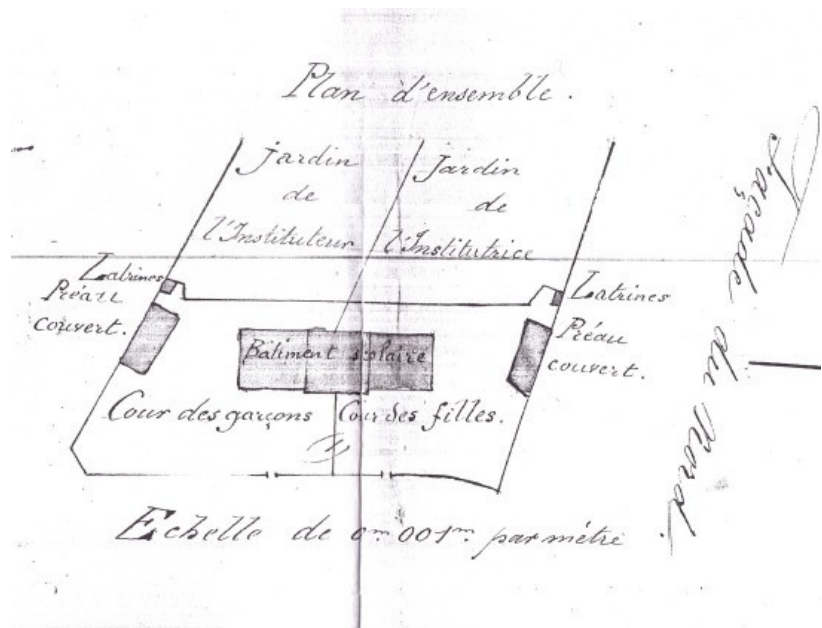


## Regards sur notre l'Ecole de 1882 à 1925

Le 28 mars 1882, le parlement avait adopté la loi sur l'instruction obligatoire et laïque, le 27 novembre 1883, le Président du Conseil des ministres et Ministre de l'Instruction Publique adressait une lettre aux instituteurs de France. La lettre de Jules FERRY soulignait l'importance de la mission confiée aux maîtres de la République « donner aux élèves une éducation morale et une instruction publique ».

En 1882, la France grâce à l'école modelait son visage moderne, formant des citoyens. Ainsi, disparaissaient des patois et des dialectes, les jeunes quelle que soit leur conviction se retrouvaient sur les mêmes bancs, devant le même tableau noir, confiés au même maître issu de l'école normale. C'est dans ce contexte, et à cette période, que le 28 août 1880, le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts accordait à la commune de La Cellette un secours de 12 900 francs pour installer une maison d'école double.

Sur des plans de l'Instituteur Eugène BOURDIN s'édifiaient 2 classes, une pour les garçons et une pour les filles, entre ces deux classes un local destiné à la Mairie et au dessus des logements pour les instituteurs. Sans oublier une cours pour les garçons avec son préau et ses latrines et à la même chose pour les filles, le tout séparé par un mur. A l'arrière, 2 jardins, un pour l'instituteur et un pour l'institutrice.



Dès 1884 monsieur FOREST et Mlle CONCHON inscrivirent respectivement 61 garçons et 68 filles. Jusqu'à la première guerre mondiale 18 instituteurs se succédèrent et accueillirent jusqu'à 147 élèves, soit 73 garçons et 74 filles. Malgré ces effectifs la demande de création en 1896 d'un poste d'enseignant auprès de la sous-préfecture de Boussac, soutenue par Monsieur l'Inspecteur d'Académie n'a pas aboutie. Il fallut attendre 1922 pour avoir l'avis favorable à l'ouverture d'une classe enfantine.

L'appui de la municipalité fut omniprésent notamment de 1907 à 1911 avec la mise en place d'une association : la Société de l'enseignement qui apportait son soutien à l'école publique par une fête annuelle en janvier.

Pendant cette période l'école fut l'objet de dotations de tables polyplaces et de bancs et de nombreux travaux : le blanchissage des murs, reprise des crépis et des cheminées. des réparations dans les salles de classe et les préaux et des travaux lourds tels que la reprise des parquets suite aux pluies diluviennes de 1910.

Dès 1919, sur proposition de M. et Mme JAMMET, le conseil municipal adopte le principe des classes mixtes et marque le début d'une grande évolution dans les structures pédagogiques. Au niveau national, l'instruction du 20 juin 1923 précise les emplois du temps, gradue les programmes, met en place la vérification des méthodes et de la coordination des disciplines et crée un cours préparatoire et un cours élémentaire. A ceci s'ajoute l'éducation par la vie scolaire, en classe, en récréation et à la cantine avec les aspects propreté, ordre, exactitude et politesse.

*A suivre ....*